

ENVIRONNEMENT: TAXES ET SUBSIDES 2019

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2019 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2019/2664/010
ISBN 978-94-03-00695-6
BP/ENVITAX-PI19001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Préface	V
Liste des auteurs	VII
RÉGION WALLONNE	1
I TAXES ET REDEVANCES	3
1. Taxes sur le déversement des eaux usées et sur les charges environnementales «eau»	3
1.1. Cadre juridique	3
1.2. Taxe sur le déversement des eaux usées industrielles	9
1.3. Taxe sur le déversement des eaux usées domestiques	27
1.4. Taxe sur les charges environnementales générées par les exploitations agricoles	30
1.5. Procédures communes pour l'établissement et le recouvrement des taxes	32
1.6. Adresses utiles	39
2. Taxation sur les prises d'eau souterraine et de surface	40
2.1. Cadre juridique	40
2.2. La redevance devenue taxe de prélèvement et la contribution de prélèvement sur les prises d'eau potabilisable	42
2.3. La contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraine non potabilisable	45
2.4. La contribution de prélèvement sur les prises d'eau de surface non potabilisable	48
2.5. Dispositions communes pour le paiement par provisions	50
2.6. Procédures communes pour l'établissement et le recouvrement des taxes	51
3. Déchets ménagers et déchets non ménagers	58
3.1. Cadre juridique	58
3.2. Objectifs poursuivis par le décret fiscal	62
3.3. Taxation sur la mise en centre d'enfouissement technique (C.E.T.)	63
3.4. Taxation sur l'incinération de déchets	66
3.5. Taxation sur la coïncinération de déchets dangereux	68
3.6. Taxation subsidiaire sur la collecte et la gestion des déchets	69
3.7. Taxe sur les déchets soumis à une obligation de reprise	71
3.8. Taxe favorisant la collecte sélective de déchets ménagers	72
3.9. Taxe subsidiaire sur la détention de déchets	73

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.10.	Taxe sur les organismes d'exécution des obligations de reprise	75
3.11.	Dispositions communes aux redevables des taxes sur la mise en C.E.T., l'incinération, la coïncinération et la collecte/gestion des déchets	75
3.12.	Dispositions communes	75
3.13.	Adresse	82
4.	Déchets toxiques	82
4.1.	Cadre juridique	83
4.2.	Contenu	83
4.3.	Procédure	83
II	SUBSIDES	85
1.	Incitants pour les entreprises	85
1.1.	Introduction	85
1.2.	Les incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement	86
1.3.	Les primes pour l'utilisation durable de l'énergie	100
1.4.	Les subventions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie (AMURE)	111
1.5.	La prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	122
2.	Aides aux provinces et communes	130
2.1.	Introduction	130
2.2.	Actions en matière d'environnement	130
2.3.	Parcs à conteneurs	137
2.4.	Subventions relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communication en matière de déchets	141
2.5.	Traitement des déchets ménagers et autres (version applicable à tout nouveau projet à compter de l'année fiscale 2016)	147
2.6.	Engagement d'un conseiller en environnement	155
2.7.	Sonomètres	158
2.8.	Acquisition d'espaces verts	160
2.9.	Aménagement d'espaces verts	163
2.10.	Gestion de l'eau	165
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE		171
I	TAXES ET REDEVANCES	173
1.	Taxation des déchets	173
1.1.	Cadre juridique	173
1.2.	Taxation forfaitaire des déchets ménagers et non ménagers	174
1.3.	Enlèvement et traitement des déchets	178
1.4.	Adresses utiles	183

2.	Papiers et cartons	183
2.1.	Cadre juridique	183
2.2.	Les obligations s'imposant aux producteurs, importateurs ou distributeurs en l'absence de convention	184
2.3.	Les obligations des producteurs, importateurs ou distributeurs parties à une convention ou membres d'une organisation représentative partie à une convention	185
2.4.	Adresses utiles	186
3.	Eaux résiduaires urbaines	186
3.1.	Cadre juridique	186
3.2.	Tarification des services d'assainissement public des eaux résiduaires urbaines	189
3.3.	Taxe sur les eaux usées	199
3.4.	Redevables des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau	201
3.5.	Exemptions	201
3.6.	Calcul de la taxe	203
3.7.	Versements anticipés	207
3.8.	Etablissement et recouvrement de la taxe	208
3.9.	Sanctions	211
3.10.	Affectation de la taxe	211
3.11.	Elaboration et exécution de programmes	212
3.12.	Autorités compétentes et adresses utiles	212
3.13.	Annexe	213
4.	Importation et exportation de déchets	213
4.1.	Cadre juridique	213
4.2.	Notification	214
4.3.	Autorité compétente, délivrance du document de suivi et autorisation	214
4.4.	Frais de procédure	215
4.5.	Adresses utiles	215
II	SUBSIDES	217
1.	Aides aux entreprises	217
1.1.	Cadre juridique	217
1.2.	Introduction	217
1.3.	Aides pour les investissements permettant d'améliorer la qualité de l'environnement	219
1.4.	Les aides relatives à l'intégration urbaine	226
1.5.	Les aides en faveur des économies d'énergie et de la production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables	227
1.6.	Aides pour la réalisation d'études de faisabilité et le recours aux conseils extérieurs	230
2.	Aides aux communes	233
2.1.	Introduction	233

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.2.	Equipements de voirie, espaces verts, bâtiments et assainissement	234
2.3.	Déchets et propreté publique	240
2.4.	Urbanisme et permis d'environnement	244
2.5.	Exploitation de piscines	252
2.6.	Brigades des agents à vélo	254

NIVEAU FÉDÉRAL 257

I TAXES ET REDEVANCES 259

1.	Risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles	259
1.1.	Cadre juridique	259
1.2.	Principes	259
1.3.	Contenu	262
1.4.	Procédure de perception du prélèvement	278
1.5.	Adresses utiles	280
1.6.	Accord de coopération SEVESO III: les modifications	280
1.7.	Annexes	282
2.	Redevances à l'importation, l'exportation et au transit des déchets	288
2.1.	Cadre légal	288
2.2.	Adresses	289
3.	Les écotaxes, les éco-réductions, la cotisation d'emballage et la cotisation environnementale	289
3.1.	Le régime mis en place à l'égard des boissons et des récipients pour boissons	289
3.2.	Les écotaxes: maintien pour trois catégories de produits	291
3.3.	Dispositions communes	291
3.4.	Historique réglementaire – les références	293

II SUBSIDES 299

1.	Déduction pour investissement majorée	299
1.1.	Cadre juridique	299
1.2.	Principe	300
1.3.	Bénéficiaires	301
1.4.	Investissements considérés	301
1.5.	Investissements exclus	302
1.6.	Investissements économiseurs d'énergie	303
1.7.	Pourcentages de déduction pour investissement exercice d'imposition 2017	307
1.8.	Déduction étalée	308

1.9.	Crédit d'impôt pour recherche et développement	308
1.10.	Demande d'attestation	309
NIVEAU EUROPÉEN		311
I TAXES		313
1.	Taxation des produits énergétiques et de l'électricité	313
1.1.	Proposition de taxe sur le CO ₂ et l'énergie	313
1.2.	Directive du Conseil sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité	313
II SUBSIDES		317
1.	Les modes de subventions, le budget et les cadres financiers liés aux grands axes politiques d'aides de l'Union européenne	317
1.1.	Formes et principes de financement de l'Union européenne	317
1.2.	Le budget de l'Union européenne	319
1.3.	Les grands axes de la politique de financement de l'Union européenne – Le cadre financier 2014-2020	321
1.4.	La place de l'environnement dans les aides européennes	326
2.	Le programme LIFE	327
2.1.	Rappel des programmes précédents	327
2.2.	Le programme LIFE 2014-2020	328
2.3.	Exemples de projets LIFE dans les programmes précédents	334
3.	Les fonds structurels et de cohésion	340
3.1.	La politique de cohésion 2014-2020	340
3.2.	Règlement général pour les fonds ESI	342
3.3.	Le fonds de cohésion	344
3.4.	Le FEDER (Fonds de développement régional)	346
3.5.	Le fonds social européen	348
3.6.	Les groupements européens de coopération territoriale (GECT)	349
3.7.	Information et contacts sur la politique de cohésion de l'UE	349
3.8.	Exemples de programmes sur la politique de cohésion contenant des projets environnementaux	350
4.	Recherche et développement technologique – Le programme horizon 2020	353
4.1.	Introduction – Les programmes cadres de RDT	353
4.2.	Budget du programme horizon 2000	354
4.3.	Les sous-programmes liés à l'environnement	356
4.4.	Le programme de recherche Euratom 2014-2018	358
4.5.	Appels à propositions	358
4.6.	Contacts	359
4.7.	Programme Euratom pour la recherche nucléaire (2014-2018)	366

4.8.	7ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration (RDTD CE 2007-2013)	367
4.9.	Programme Personnes: promouvoir la carrière des chercheurs européens (4.727 millions d'EUR)	368
4.10.	Recherche collaborative	368
4.11.	Initiatives technologiques conjointes	369
4.12.	Coordination de programmes de recherche nationaux mis en œuvre conjointement	369
4.13.	Coopération internationale	370
4.14.	Régimes de financement	371
4.15.	Financement du 7e PC pour les entreprises	373
4.16.	Le programme coopération et la place de l'environnement dans ses sous-programmes spécifiques	376
4.17.	Outils d'observation et d'étude de la Terre	379
4.18.	Le sous-programme énergie	379
4.19.	Le sous-programme transport (y compris aéronautique)	382
4.20.	EUREKA	386
5.	Le programme COSME pour la compétitivité des entreprises et des PME	389
5.1.	Objectifs généraux et dotation budgétaire du programme	389
5.2.	Objectifs spécifiques du programme COSME	389
5.3.	Contacts	390
6.	Les ressources naturelles agriculture-pêche et développement rural	390
6.1.	Introduction	390
6.2.	Aides directes aux agriculteurs (FEAGA)	391
6.3.	Le développement rural (FEADER)	393
6.4.	Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	394
7.	Protection civile et aide humanitaire de l'Union européenne	397
7.1.	Aide humanitaire de l'UE	397
7.2.	L'instrument financier pour la protection civile	398
7.3.	Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	399
8.	Les programmes d'aide externe de l'Union européenne	402
9.	L'UE en tant que partenaire mondial	403
9.1.	Objectifs et dotation budgétaire pour 2014-2020 (en millions d'euros à prix courant 2009)	403
9.2.	L'Instrument de pré-adhésion (IPA)	404
9.3.	L'instrument de partenariat et de voisinage européen (IEVP)	404
9.4.	L'instrument de coopération au développement et de coopération économique (CDCE)	404
10.	Fonds européen de développement (FED)	405

11. Les instruments de prêt et de garantie	406
11.1. Rôle de la B.E.I.	406
11.2. Modalités de demandes et d'octroi de prêts de la B.E.I.	407
11.3. Secteurs prioritaires d'intervention de la B.E.I.	407
11.4. Énergies et transports durable	408
11.5. La B.E.I. et l'environnement, en particulier le secteur de l'eau	408
11.6. La B.E.I. et le secteur de l'eau et de l'assainissement	409
11.7. Fonds européen d'investissement (F.E.I.)	413